

Notre fonctionnement :

- Un moniteur unique tout au long de la formation
- Possibilité de commencer la conduite même si vous n'avez pas encore passé l'examen théorique
- Tous les cours de code se font avec la présence d'un moniteur
- En cas d'échec au 1^{er} examen théorique, remboursement des frais de présentation à un nouvel examen du code de la route*
- Nous formons des conducteurs et non pas seulement des candidats à un examen

Documents à fournir :

- Permis recto/verso (si vous en avez un)
- Justificatif de domicile de -6 mois
- Pièce d'identité recto/verso
- Attestation scolaire de sécurité routière 2^{ème} niveau (ASSR 2) (jusqu'à 20 ans inclus)
- Certificat individuel à l'appel de préparation à la défense (JDC) (entre 17 et 24 ans inclus)

Si vous êtes hébergé :

- Pièce d'identité recto/verso de l'hébergeur
- Attestation d'hébergement
- Livret de famille (pour les mineurs n'ayant pas le même nom de famille que l'hébergeur)

Permanence du bureau :

Lundi et Mardi

14h/18h30

Mercredi, Jeudi et Vendredi

10h/12h30 – 14h/18h30

Samedi

9h/11h30

Les horaires de conduite :

Du Lundi au samedi : 8h-12h / 13h-19h

(variable selon le moniteur)

Nos cours de code (durée 1h) :

Lundi, Mardi et Mercredi à 18h

Samedi à 11h

→ **Présence systématique d'un moniteur**



PERMIS B / AAC
(boite manuelle)



32 Place des Basques - 64100 BAYONNE

05.59.59.48.82

castelain@lecole-de-conduite.com

www.lecole-de-conduite.com

Siret : 950 779 843 000 16

Agrément préfectoral n° E23 064 000 30

Tarifs au 13/01/2025

NOTRE FORMULE :

(minimum légal de 20h*)

Formule Manuelle TOUT INCLUS:

- Frais administratifs
- 2 Codes photo ANTS
- Evaluation préalable (1)
- Forfait code en salle
- Forfait code internet (6 mois)
- Livre de code
- Redevance à l'examen théorique (2)
- 20 leçons de conduite
- 1 accompagnement à l'examen pratique
- Fabrication du Permis

TOTAL : ~~1670€~~

OFFRE FORMULE : 1630€

Paiement en 1, 2, 3 ou 4 fois sans frais possible :

Le paiement de la formation peut s'effectuer par 3 ou 4 chèques identiques. Vous réglez ainsi une première échéance au moment de l'inscription, puis les suivantes seront prélevées à chaque mois.

La présentation à l'examen du permis de conduire ne pourra avoir lieu qu'après acquittement du solde.

Toute leçon non décommandée 48h (jours ouvrés) à l'avance sera due (excepté avec justificatif de force majeure)

Redevance à l'examen théorique (2) supplémentaire : 30€

Prix de l'heure supplémentaire de conduite : 60€

Pack de 5h supplémentaires : ~~300€~~ 290€

Pack de 10h supplémentaires : ~~600€~~ 560€

Nouvelle présentation à un examen pratique : 60€

Supplément pour la conduite accompagnée :

- 1 rendez-vous préalable (2h)
- 2 rendez-vous pédagogiques
- 4h de préparation au permis

TOTAL : 506€

(1) D'après l'article L.213-2 du code de la route, un contrat ne pourra être conclu qu'après une évaluation du candidat.

(2) D'après l'article R221-3-3 du code de la route et l'arrêté du 1er juin 2016, le passage de l'épreuve théorique générale donne lieu à la perception d'une redevance d'un montant de 30€ T.T.C.

* En France, les candidats effectuent en moyenne 36h de formation pour obtenir leur permis de conduire